

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

GUIDE DES AIDES 2022



Pour les propriétaires occupants.

Janvier 2022

Accéder aux aides financières pour rénover votre logement

Mode d'emploi



La CCPMB est devenue ces dernières années un acteur incontournable de **l'aide à l'amélioration des logements** au travers de son **service d'accompagnement et d'aide à la rénovation énergétique « CaseRénov »**.

CaseRénov, c'est :

- Un **conseiller énergie habitat** qui répond **gratuitement** aux questions et propose un **accompagnement** dans ses **démarches de rénovation**.
- Des **aides financières** pour améliorer la **performance des logements**
- La possibilité de réaliser un **Passeport thermique** : suite à une visite à domicile, un **diagnostic thermique** global et un rapport détaillé comprenant des travaux de rénovation et une **estimation du budget** et des aides financières sont transmis au demandeur.

C'est dans cette mission d'accompagnement, que la CCPMB propose ce **Guide des aides pour donner un estimatif des aides disponibles**. La plupart des aides disponibles varient **en fonction des revenus du ménage**. C'est pour cette raison, qu'avant de consulter ce guide, il est nécessaire d'identifier la catégorie d'appartenance.



GRATUIT !

**Vous avez des questions ?
Contactez CaseRénov**

Le service d'accompagnement à la rénovation énergétique de la CCPMB : energiehabitat@ccpmb.fr - 04 50 90 49 55

1. Comparer son revenu fiscal de référence

Plafonds de ressources				
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Le RFR est indiqué sur l'avis d'imposition			
	Revenu très modeste	Revenu modeste	Revenu intermédiaire	Revenu élevé
1	jusqu'à 15 262 €	jusqu'à 19 565 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 22 320 €	jusqu'à 28 614 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 26 844 €	jusqu'à 34 411 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 31 359 €	jusqu'à 40 201 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 35 894 €	jusqu'à 46 015 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 526 €	+ 5 797 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

2. Identifier

la couleur correspondante à sa tranche de revenus
bleu, jaune, violet ou rose

3. Se rendre

aux pages correspondantes

Bleu (revenu très modeste)

Rénovation **globale performante** P4

Rénovation **par étapes** P6

Changement de système de **chauffage** P8

Jaune (revenu modeste)

Rénovation **globale performante** P18

Rénovation **par étapes** P20

Changement de système de **chauffage** P22

Violet (revenu intermédiaire)

Rénovation **globale performante** P32

Rénovation **par étapes** P34

Changement de système de **chauffage** P36

Rose (revenu élevé)

Rénovation **globale performante** P46

Rénovation **par étapes** P48

Changement de système de **chauffage** P50

Rénovation globale



Gain énergétique supérieur à 35 %

Vous réalisez plusieurs postes de travaux parmi l'isolation des murs, l'isolation de la toiture, l'isolation du plancher bas, le remplacement des fenêtres, le remplacement du système de chauffages ou d'eau chaude sanitaire, l'installation d'une VMC. Découvrez-les.

CONDITIONS**

DÉMARCHES ET RENSEIGNEMENTS

AIDES

10 500 € (max 35 % du coût des travaux HT)		
2 000 € (max 10 % du coût des travaux HT)	• Logement de plus de 15 ans	
2 000 € (max 10 % du coût des travaux HT)	• Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE*	
1 000 € pour 1 poste de travaux, 2 000 € pour 2, etc. (max 20 % du coût des travaux TTC)	• 25 % de gain énergétique • Réaliser des travaux sur les postes suivants : • Isolation de la toiture • Isolation des murs extérieurs • Isolation du plancher bas • Remplacement des menuiseries extérieures	• Se rapprocher du service CaseRénov : 04 50 90 49 55 • S'inscrire sur : monprojet.anah.gouv.fr • Une visite et un bilan énergétique sont réalisés en amont pour justifier le gain énergétique de 35%.
750 € (max 20 % du coût des travaux TTC)	• 25 % de gain énergétique • Aide de la CCPMB accordée	



+ TVA RÉDUITE

TVA réduite à 5,5 % appliquée sur les devis	/	Calculée sur le devis de votre entrepreneur
--	---	---



+ CRÉDIT 0 %

Prêt de : 50 000 € maximum	Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Travaux éligibles : • Le remplacement de menuiseries en simple vitrage • L'isolation de la toiture • L'isolation des murs extérieurs • L'isolation du plancher bas • Le remplacement du système de chauffage ou d'ECS Remboursement en 20 ans maximum	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference
---	--	---



Si votre logement...

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov !**

est actuellement classés en étiquette énergétique F ou G :	Bonus Sortie de Passoire
1 500 € d'aide supplémentaire	
atteint une étiquette énergétique A ou B après la réalisation des travaux :	Bonus BBC (Bâtiment Basse Consommation)
1 500 € d'aide supplémentaire	

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement). Annuaire des différents professionnels certifiés RGE : <https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>

** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.



Travaux de rénovation par étape

Gain énergétique **inférieur à 35 %**

Vous réalisez **1, 2 ou 3 types de travaux** (remplacement de quelques fenêtres, isolation de la toiture seule...), des aides peuvent également vous être attribuées. À retrouver ci-dessous.

AIDES

CONDITIONS**		DÉMARCHES ET RENSEIGNEMENTS	
À partir de 60 €/m ² pour l'isolation des murs extérieur <i>Pour les autres travaux, reportez-vous au tableau ci-dessous.</i>	- Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* - Logement de plus de 15 ans	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
Exemple : À partir de 12 euros/m ² pour l'isolation des murs : <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites dédiés.</i>	Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites internet suivants : - Primesenergie.fr/simulation-primes-energie - Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
1000 € pour 1 poste de travaux, 2000 € pour 2, etc. (max 20 % du coût des travaux TTC)	25 % de gain énergétique - Réaliser des travaux sur les postes suivants : - Isolation de la toiture - Isolation des murs extérieurs - Isolation du plancher bas - Remplacement des menuiseries extérieures	Contacteur CaseRénov : 04 50 90 49 55 Une visite et un bilan énergétique sont réalisés pour justifier le gain énergétique de 25%.	
750 €	25 % de gain énergétique - Aide de la CCPMB accordée		

TVA RÉDUITE

TVA réduite à 5,5 % appliquée sur les devis	/	Calculée sur le devis de votre entrepreneur
--	---	---



CRÉDIT 0 %

Prêt de : 15 000 € pour un poste de travaux 25 000 € pour deux postes de travaux 30 000 € pour 3 postes de travaux ou plus	Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Travaux éligibles : - Le remplacement de menuiseries en simple vitrage - L'isolation de la toiture - L'isolation des murs extérieurs - L'isolation du plancher bas - Le remplacement du système de chauffage ou d'ECS Remboursement en 15 ans maximum	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference
---	--	--



*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/tr/ouvrez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov !**



VMC	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	3 000 €
	Chauffe-eau solaire	3 000 €
ECS	Chauffe-eau thermodynamique	800 €

Isolation	Isolation des fenêtres / parois vitrées en simple vitrage	80 €/équipement
	Isolation des murs par l'extérieur (100m ² maximum)	60 €/m ²
	Isolation des toitures terrasses	60 €/m ²
	Isolation des murs par l'intérieur	20 €/m ²
	Isolation des rampants/combles	20 €/m ²

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

Changement du système de chauffage



Bénéficier d'aides locales et nationales pour changer d'appareil de chauffage. Elles peuvent se cumuler aux autres subventions présentées auparavant.

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** !

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ

VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

Appareil de chauffage au bois

Système bois
Poêle
Buche/granulé
Chaudière granulés
Insert bois

2 000 €
(max 50% du coût des travaux)

+

À partir de 190 €

+

8 000 €

OU

6 500 €

OU

2 500 €

OU

2 000 €

OU

1 500 €

+

1 500 €

Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002
Label Flamme verte 7 étoiles
Entreprises partenaire du Fonds Air Bois

Professionnel RGE*

Installer une **chaudière à granulés**
Label Flamme verte 7 étoiles
Professionnel RGE*

Installer une **chaudière à bûches**
Label Flamme verte 7 étoiles
Professionnel RGE*

Installer un **poêle à granulés**
Label Flamme verte 7 étoiles
Professionnel RGE*

Installer un **poêle à bûches**
Label Flamme verte 7 étoiles
Professionnel RGE*

Installer un **insert à bois/foyer fermé**
Label Flamme verte 7 étoiles
Professionnel RGE*

Dossier à télécharger :
fonds-air-bois.fr

Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites :
• Primesenergie.fr/
simulation-primes-energie
• Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html

Inscription sur le site :
maprimerenov.gouv.fr

FONDS Air Bois + EnR

CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

MaPrimeRénov'Jaune
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Passy Pays du Mont-Blanc

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ

VOUS SOUHAITEZ INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** ! 

OU

Energie renouvelable (PAC/solaire/geothermie)	2 000 € (max 50 % des travaux TTC)	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Label Flamme verte 7 étoiles	Dossier à télécharger : fonds-air-bois.fr	
	+			
	À partir de 530 €	Professionnel RGE	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-primes-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
	+	Installer une pompe à chaleur géothermique ou solarothermique Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
	OU	Installer un chauffage solaire Professionnel RGE*		
	OU	Installer une pompe à chaleur air/eau Professionnel RGE*		
	+			
	1 500 €	Habiter Passy Fonds Air Bois accordé	Remplir le dossier « Fonds Air Bois »	

OU

GAZ	À partir de 400 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-primes-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
	+			
	800 €	Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
	+			
	1 200 €	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Habiter Combloux, Demi-Quartier, Megève, Passy ou Saint-Gervais	GRDF : M.Pascal CHARLES 07 61 64 67 35	
	OU			
	1 600 €	Remplacement d'un système de chauffage bois antérieur à 2002 Habiter Sallanches	Régie Gaz Sallanches : M.Guillaume JEANROY 04 50 58 01 44	

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Si vous avez
des questions, contactez
le service **CaseRénov** !

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ
VOUS SOUHAITEZ
INSTALLER

AIDES

CONDITIONS**

RENSEIGNEMENTS

Chaudière
Fioul

OU Système bois Poêle Buche/granulé Chaudière granulés Insert bois	1 500 € (max 20 % du coût des travaux TTC)	Remplacement d'une chaudière fioul par un autre système de chauffage	Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger ccpmb.fr/quitterlefioul/ 	
	+ À partir de 190 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ • simulation-primes-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
	+ 8 000 € OU	Installer une chaudière à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr	
	6 500 € OU	Installer une chaudière à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*		
	2 500 € OU	Installer un poêle à granulés Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*		
	2 000 € OU	Installer un poêle à bûches Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*		
	1 200 €	Installer un insert à bois/foyer fermé Label Flamme verte 7 étoiles Professionnel RGE*		

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

ACTUELLEMENT, VOUS SOUHAITEZ
VOUS AVEZ  INSTALLER

Chaudière
Fioul

OU		AIDES	CONDITIONS**	RENSEIGNEMENTS
Energie renouvelable (PAC/solaire/géothermie)		1 500 € (max 20% du coût des travaux TTC)	Remplacement d'une chaudière fioul vers un autre système de chauffage	Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/ 
		500 € bonus énergie renouvelable		
		À partir de 4 000 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-primes-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html
		8 000 €	Installer une pompe à chaleur géothermique ou solarothermique Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr
		6 500 €	Installer un chauffage solaire Professionnel RGE*	
		3 000 €	Installer une pompe à chaleur air/eau Professionnel RGE*	
OU				
GAZ		À partir de 400 €	Professionnel RGE*	Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites : • Primesenergie.fr/ simulation-primes-energie • Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html
		800 €	Professionnel RGE*	Inscription sur le site : maprimerenov.gouv.fr
		1 200 €	Remplacement d'un système de chauffage fioul antérieur à 2008 Habiter Combloux, Demi-Quartier, Megève, Passy ou Saint-Gervais	GRDF : M.Pascal CHARLES 07 61 64 67 35
		1 600 €	Remplacement d'un système de chauffage fioul antérieur à 2008 Habiter Sallanches	Régie Gaz Sallanches : M.Guillaume JEANROY 04 50 58 01 44

Si vous avez
des questions, contactez
le service **CaseRénov** !


Pays du Mont-Blanc
 communauté de communes

 Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

 **MaPrimeRénov'Jaune**
 Mieux chez moi, mieux pour la planète

 Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

 **MaPrimeRénov'Jaune**
 Mieux chez moi, mieux pour la planète

 **FONDS AIR GAZ**



Si vous avez des questions, contactez le service **CaseRénov** !

ACTUELLEMENT, VOUS AVEZ	VOUS SOUHAITEZ INSTALLER	AIDES	CONDITIONS**	RENSEIGNEMENTS
-------------------------	--------------------------	-------	--------------	----------------

suite
**Chaudière
Fioul**

OU

Chauffage électrique (chaudière électrique, radiateurs électrique...)	1500 € (max 20% du coût des travaux TTC)	Remplacement d'une chaudière fioul vers un autre système de chauffage	Fonds Air Transition Fioul : dossier à télécharger sur ccpmb.fr/quitterlefioul/
---	--	--	---



**Tout type
de travaux**

**+
TVA
RÉDUITE**

TVA réduite à 5,5 % appliquée sur les devis	/	Calculée sur le devis de votre entrepreneur
--	---	---



**+
CRÉDIT
0 %**

Prêt de : 15 000 € pour un poste de travaux 25 000 € pour deux postes de travaux 30 000 € pour 3 postes de travaux ou plus	Faire réaliser les travaux par un professionnel RGE* Remboursement en 15 ans maximum	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » disponible sur : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference
---	---	--



Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

*RGE (Reconnu Garant de l'environnement).
Annuaire des différents professionnels certifiés RGE : <https://france-renov.gouv.fr/trouve-un-professionnel>



** Vérifier les performances des matériaux et matériels avant de signer les devis.

Pour plus d'infos



ccpmb.fr
 energiehabitat@ccpmb.fr
 04 50 90 49 55
 (du lundi au jeudi : 9h-12h et 13h30-17h
 et vendredi : 9h-12h)

un service de



avec le soutien de

